

# La violence au sein du couple âgé

Le 30 janvier dernier, le bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes a organisé une journée de conférences autour des risques de violence domestique chez les personnes de plus de 65 ans. L'article qui suit est un résumé des éléments abordés par les différents intervenants.

Cette réflexion fait partie des nombreuses actions mises en place par le gouvernement suisse suite à la ratification, en 2017, de la Convention d'Istanbul, qui "représente le premier instrument juridiquement contraignant de protection contre toute forme de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment contre la violence domestique<sup>1</sup>".

**Par Margaux Thévenaz**  
**Gestionnaire de l'animation**  
**socioculturelle**

---

<sup>1</sup><https://www.humanrights.ch/fr/dossiers-droits-humains/violence-domestique/international/convention-istanbul/>



---

pouvoir coercitif.

2. Lorsque l'auteur des violences prend sa revanche sur sa conjointe ou son conjoint.

3. La violence liée à la dépendance de l'un des partenaires envers l'autre.

4. La violence liée à l'apparition de troubles cognitifs chez l'auteur.

Lorsqu'elle est exercée au sein d'un couple, la violence crée de la peur et une emprise sur la sphère privée et a tendance à se renforcer avec l'arrivée en âge de retraite, qui implique parfois une baisse des ressources à disposition et des espaces de liberté. A partir d'un certain âge, la peur d'entrer en institution peut également empêcher certaines victimes de dénoncer les violences qu'elles subissent.

### **De la prévention au soutien des victimes, quelles solutions pour les professionnels ?**

Il est tout d'abord nécessaire de prendre conscience de l'existence de la violence au sein du couple âgé, afin de pouvoir l'évoquer avec les personnes concernées et d'éviter de la banaliser.

Il est également important d'analyser les situations de

violence sous un angle factuel, afin de pouvoir distinguer le type de violence ou de maltraitance subi en vue d'orienter les personnes vers les ressources adéquates. A cet effet, l'outil DOSAVI est un outil d'évaluation permettant de détecter la violence.

Après s'être bien documenté, il est conseillé de partager ses observations avec d'autres professionnels afin de comprendre tous les tenants et aboutissants d'une situation.

Pour aller plus loin, une formation accrue des professionnels visant à leur permettre de se tenir informés des mesures existantes ainsi qu'une adaptation de la visibilité des structures d'aide existantes restent nécessaires.

### **Où puis-je trouver des renseignements ?**

Le site internet du bureau fédéral de l'égalité: <https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home.html>

**Des prospectus présentant les structures existantes dans le canton de Vaud sont également disponibles à la réception de la Fondation les Baumettes.**

# Cet article vous a plu?

## N'hésitez pas à vous abonner au journal "Le Grillon"

---

- Pour recevoir le journal **par mail**, merci de nous écrire à l'adresse suivante: [baumettes@baumettes.ch](mailto:baumettes@baumettes.ch) en indiquant les points suivants: votre **nom**, **prénom**, **adresse mail** et **en précisant votre lien** avec la Fondation les Baumettes. **L'abonnement numérique est gratuit.**
- Pour recevoir le journal **par courrier**, merci de nous envoyer un mail ([baumettes@baumettes.ch](mailto:baumettes@baumettes.ch)) ou de téléphoner à la réception des Baumettes au **021/637.55.55** en indiquant votre **nom**, **prénom**, **adresse** et **en précisant votre lien** avec la Fondation les Baumettes. **Le montant de l'abonnement annuel s'élève à 30.00** (un bulletin de versement vous sera envoyé).

